

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption **du 15 octobre 2024 à 19h00**, au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Myriam Morissette, Raynald Bérubé, Manon Dubé, Nathalie Soucy et Germain Picard, formant quorum sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

La séance est ouverte à 19h00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #24-10-190

Il est proposé par monsieur Marcel L'Italien, appuyé par madame Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2024
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT
 - 4.2 DÉPÔT DES ÉTATS TRIMESTRIELLES DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2024 0
 - 4.3 MISE A JOUR DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 4.4 FORMATION ADMQ - WEBINAIRE

- 4.5 OFFRE DE SERVICE – DEVIS DÉMOLITION
- 4.6 MODIFICATION AU BUDGET INITIALE 2024
- 4.7 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-04 POUR LA DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 3 RUE COOP ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000\$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN
- 4.8 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-04 POUR LA DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 3 RUE COOP ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000\$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN
- 4.9 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 0003 À LES QUAIS FLOTTANTS – PROJET SENTIER DU PETIT LAC NOIR
- 4.10 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 0004 À LES QUAIS FLOTTANTS – PROJET SENTIER DU PETIT LAC NOIR
- 4.11 SOUMISSION – PROLONGEMENT QUAI – PROJET VIENS AU PARC
- 4.12 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE No 2024-02 AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 1142
- 4.13 RÉOLUTION D'ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2025
- 4.14 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ INC.
- 4.15 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA DÉMOLITION DU 3 RUE COOP
- 4.16 SOUMISSION POUR AFFICHES D'INTERPRÉTATION DU SENTIER ET PRÉSENTOIR DE LA FAMILLE VIENS
- 4.17 APPUIE AU SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION TÉLUS POUR RÉSEAU CELLULAIRE SUR LE LOT 5 303 935, CADASTRE DU QUÉBEC / RUE SOUCY, LA RÉDEMPTION
5. URBANISME ET VOIRIE
6. VARIA
- 6.1 CAMPAGNE ANNUELLE D'AUTOMNE DE LA RESSOURCE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2024
Résolution #24-10-191

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par monsieur Germain Picard, appuyé par madame Manon Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT
Résolution #24-10-192

ATTENDU QUE la directrice générale a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 30 septembre 2024;

Il est dûment proposé par madame Manon Dubé, appuyé par monsieur Marcel L'Italien, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

COMPTES DE SEPTEMBRE 2024

Salaires nets : employés et élus	32 704.04 \$
Fournisseurs payés :	78 635.80 \$
Fournisseurs à payer :	288 345.68 \$
Total du mois :	399 685.52 \$

4.2 DÉPÔT DES ÉTATS TRIMESTRIELLES DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2024

La directrice générale dépose un état comparatif trimestriel, qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2024, et ceux des trimestres précédents qui ont été réalisés, et les revenus et dépenses de

l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

4.3 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale, madame Chantal Tremblay, atteste que les membres suivants du conseil municipal de La Rédemption ont déposé leur déclaration écrite mentionnant l'existence de leurs intérêts pécuniaires lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 novembre 2024 :

Simon-Yvan Caron, maire
Marcel L'Italien, conseiller poste 1
Nathalie Soucy, conseillère poste 3
Myriam Morissette, conseillère poste 6

4.4 FORMATION ADMQ - WEBINAIRE **Résolution #24-10-193**

Sur proposition de monsieur Marcel L'Italien appuyée de madame Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise la directrice générale à s'inscrire aux formations suivantes (webinaires) : Retour sur l'application de la norme SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation (OMHS) au coût de 135\$ plus taxes qui aura lieu le 17 octobre.

4.5 OFFRE DE SERVICE – DEVIS DÉMOLITION **Résolution #24-10-194**

Proposé par monsieur Raynald Bérubé
Appuyé par madame Myriam Morissette

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption entériner l'attribution du contrat pour l'offre de service de Vallerex pour la confection d'un devis pour la démolition de la maison du 3 rue Coop au coût de 2550.00 plus taxes.

4.6 MODIFICATION AU BUDGET INITIALE 2024 **Résolution #24-10-195**

PROPOSÉ PAR madame Nathalie Soucy
APPUYÉ PAR monsieur Marcel L'Italien

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de La Rédemption entérine la modification au budget initial 2024 concernant les dépenses pour l'année 2024 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées que prévu :

Conseil municipal					
02-110-00-221-00	RRQ Élus municipaux	10,00 \$	02-110-00-310-00	FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS	(10,00) \$
02-110-00-245-00	CNT	10,00 \$	02-110-00-454-00	SERVICE DE FORMATION ÉLUS	(1 711,00) \$
02-110-00-951-00	quote-part législation	1,00 \$			
Gestion financière & administrative					
02-130-00-245-00	CNT	60,00 \$	02-130-00-232-00	ASS. EMPLOI	(786,00) \$
02-130-00-252-00	CNESST	786,00 \$	02-130-00-262-00	RQAP	(25,00) \$
02-130-00-413-00	VÉRIFICATION COMPTABLE	- \$	02-130-00-340-00	PUBLICITÉ ET INFORMATION	(535,00) \$
02-130-00-414-00	CONTRAT SERV INFORMATIQUE	1 750,00 \$	02-130-00-419-00	HONORAIRES PROFESSIONNELS	(1 750,00) \$
02-130-00-417-00	SERVICES PROFESSIONNELS ÉVIMBEC	3 681,00 \$	02-140-00-141-20	PERSONNEL ÉLECTORAL	(3 681,00) \$
02-130-00-421-00	ASSURANCES BIENS	4 394,00 \$	02-130-00-495-00	CONTRAT ENTR ÉDIFICE MUNICIPALE	(7 047,00) \$
02-130-00-494-00	ASSOCIATION ET ABONNEMENT	640,00 \$	02-130-00-527-00	ENTR. RÉP. ÉQUIPEMENT DE BUREAU	(513,00) \$
02-130-00-671-00	FRAIS DE BUREAU	6 270,00 \$	02-220-00-331-00	CELLULAIRE-PAGET	(1 500,00) \$
02-130-00-321-00	FRAIS DE POSTE	500,00 \$	02-220-00-650-00	VÊTEMENT, CHAUSSURES, FOURNITURE	(3 070,00) \$
Autres					
02-191-00-951-00	QUOTE-PART COUR MUNICIPAL	300,00 \$	02-190-00-996-00	DONS	(300,00) \$
Sécurité Publique					
02-220-00-665-00	ARTICLES MÉNAGERS	300,00 \$	02-220-00-650-00	VÊTEMENTS, CHAUSSURES ET FOURNITURES	(300,00) \$
Transport routier					
02-320-00-245-00	CNT	40,00 \$	02-320-00-631-00	ESSENCE-HUILE-DIESEL	(3 899,00) \$
02-320-00-262-00	R.Q.A.P	1 060,00 \$	02-320-00-515-00	LOCATON/ACHAT VÉRICULES	(53 239,00) \$
02-320-00-455-00	IMMATRICULATIONS	2 013,00 \$	02-320-00-532-00	ENTR. RÉP. CAMION INTER	(8 475,00) \$
02-320-00-515-10	LOCATION-ACHAT PELLE VOLVO	22 000,00 \$			
02-320-00-528-00	ENT.RÉP. EXCAVATRICE	1 475,00 \$			- \$
02-320-00-531-00	ENT.RÉP. CHARGEUR	23 000,00 \$			- \$
02-320-00-634-00	LOCATION CAMÉRA	6 339,00 \$			- \$
02-320-00-643-00	PETITS OUTILS	800,00 \$			- \$
02-355-00-640-00	SIGNALISATION	800,00 \$			- \$
Enlèvement de la neige					
02-330-00-245-00	CNT	50,00 \$	02-320-00-670-00	ARTICLES MÉNAGERS	(50,00) \$
02-330-00-506-00	LOCATION-ACHAT TRACTEUR TV6070	19 899,00 \$	02-330-00-534-00	ENT.REP. INTER	(9 800,00) \$
		- \$			- \$
Réseaux aqueduc et d'égouts					
02-412-00-640-00	PIÈCES ET ACCESSOIRES	5 800,00 \$	02-413-00-522-00	ENTRETIEN RÉPARATION LOCATION	(4 000,00) \$
		- \$	02-413-00-640-00	PIÈCES ET ACCESSOIRES	(1 800,00) \$
02-414-00-635-00	PRODUITS CHIMIQUES	600,00 \$	02-415-00-521-00	ent & rép. Conduites	(600,00) \$
Aménagement, urb. & Développement					
02-620-00-245-00	CNT	10,00 \$	02-620-00-262-00	RQAP	(10,00) \$
02-620-00-450-00	SURVEILLANCE SCOLAIRE-MATÉRIEL	55,00 \$	02-620-00-331-10	CELL COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT	(460,00) \$
02-620-00-454-00	FORMATION SURVEILLANCE SCOLAIRE	55,00 \$			- \$
Loisirs					
02-701-20-522-00	ENTRETIEN ÉDIFICE MUNICIPAL	3 330,00 \$	02-620-00-722-00	EMBELLISSEMENT	(480,00) \$
02-701-20-527-00	ENTR. ET RÉP AMEUBL ET ÉQUIP	65,00 \$	02-701-20-670-00	ARTICLE ÉDIF MUNICIPALE	(65,00) \$
02-701-30-443-00	ENLÈVEMENT NEIGE - PATINOIRE	75,00 \$	02-701-30-141-00	CONTRAT PATINOIRE	(31,00) \$
02-701-30-670-00	FOURNITURE - PATINOIRE	31,00 \$	02-701-30-522-00	ENT, RÉP. BATIMENT	(75,00) \$
02-701-50-522-00	réparation bâtiment loisir	1 424,00 \$	02-701-90-310-00	alloc déplacement	(1 513,00) \$
02-701-90-331-00	cell	89,00 \$	02-702-30-522-00	AMÉNAGEMENT BIBLIO	(2 500,00) \$
02-701-90-494-00	ASSOCIATION ET ABONNEMENT LOISIRS	513,00 \$			- \$
TOTAL AJOUTÉ		108 225,00 \$	TOTAL DÉPLACÉ		(108 225,00) \$

4.7 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-04 POUR LA DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 3 RUE COOP ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000\$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN
Résolution #24-10-196

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Raynald Bérubé dans le but d'adopter le règlement 2024-04 pour la démolition d'un immeuble sis au 3 rue Coop et autorisant un emprunt de cent cinquante mille dollars (150 000\$) nécessaire à cette fin.

4.8 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-04 POUR LA DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 3 RUE COOP ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000\$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN
Résolution #24-10-197

Monsieur Raynald Bérubé dépose le projet de règlement 2024-04 pour la démolition d'un immeuble sis au 3 rue Coop et autorisant un emprunt de cent cinquante mille dollars (150 000\$) nécessaire à cette fin.

4.9 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 0003 À LES QUAIS FLOTTANTS – PROJET SENTIER DU PETIT LAC NOIR
Résolution #24-10-198

Proposé par monsieur Germain Picard
Appuyé par monsieur Raynald Bérubé

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture no 0003 de Les Quais Flottants, datée du 23 septembre 2024, au montant de 11 232.00 \$ taxes incluses, pour la confection et fabrication de d'un pont arqué de 26 pieds pour le projet du sentier du petit Lac noir;

Que le paiement de cette facture est financé en partie par le Programme FRR, axe 3.

4.10 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 0004 À LES QUAIS FLOTTANTS – PROJET VIENS AU PARC
Résolution #24-10-199

Proposé par monsieur Raynald Bérubé
Appuyé par monsieur Marcel L'Italien

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture no 0004 de Les Quais Flottants, datée du 23 septembre 2024, au montant de 14 390.22\$ taxes incluses, pour la confection et fabrication de d'un pont arqué de 29 pieds pour le projet du sentier du petit Lac noir;

Que le paiement de cette facture est financé en partie par le Programme FRR, axe 3.

4.11 SOUSSION – PROLONGEMENT QUAIS – PROJET VIENS AU PARC
Résolution #24-10-200

Proposé par monsieur Marcel L'Italien
Appuyé par madame Nathalie Soucy

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption accepte la soumission de Les Quais flottants au cout de 1500 \$

pour ajouter une rampe additionnelle afin de permettre au quai une meilleure flottaison à l'eau pour le projet Viens au parc.

Que le paiement de cette facture est financé en partie par le Programme FRR, axe 3.

**4.12 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE
No 2024-02 AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 1142
Résolution #24-10-201**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Raynald Bérubé
APPUYÉ PAR madame Manon Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption autorise la signature de la lettre d'entente suivante :

- Lettre d'entente no 2024-02 concernant la nomination de M. Marc Fournaise à titre de chef d'équipe

QUE le maire ou maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe sont autorisés à signer lesdites lettres d'entente pour et au nom de la municipalité.

**4.13 RÉSOLUTION D'ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES
ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2025
Résolution #24-10-202**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION DE madame Nathalie Soucy **APPUYÉ PAR** monsieur Marcel L'Italien ;

IL EST RÉSOLU QUE les séances débuteront à 19H00 au Centre municipal Viateur-Labonté située au 68 rue Soucy à La Rédemption;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 :

- Lundi, 13 janvier
- Lundi, 3 février
- Lundi, 3 mars
- Lundi, 7 avril
- Lundi, 5 mai
- Lundi, 2 juin
- Lundi, 7 juillet
- Lundi, 4 août
- Mardi, 2 septembre

- Lundi, 6 octobre
- Lundi, 10 novembre
- Lundi, 1 décembre
- Lundi 15 décembre (Budget)

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la Loi qui régit la municipalité.

4.14 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ INC.

Résolution #24-10-203

Proposé par monsieur Raynald Bérubé
Appuyé par madame Myriam Morissette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture no 010754 datée du 30 septembre 2024 à Construction R.J. Bérubé Inc. au montant de 161 391.58 \$ incluant les taxes pour la réception définitive des travaux ainsi que les libérations de la moitié finales des retenus 1 à 4.

4.15 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA DÉMOLITION DU 3 RUE COOP

Résolution #24-10-204

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel d'offres sur le SÉAO (#2024-02) et à l'ouverture des soumissions le 11 octobre 2024, la municipalité de La Rédemption a reçu quatre (4) soumissions pour son projet de démolition du bâtiment abandonné #3 de la rue Coop;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été effectuée par la firme Vallerex;

CONSIDÉRANT QUE les quatre soumissions reçues étaient conformes;

Démolition des Rivières inc.	131 600.39 \$ tx incluses
Construction DFL Inc.	161 597.24 \$ tx incluses
DemAction	302 384.25 \$ tx incluses
Michaud, travaux civils et agregats	365 072.07 \$ tx incluses

CONSIDÉRANT QUE la soumission de « Démolition des Rivières Inc.», au montant de 131 600.39 \$ taxes incluses, est la plus basse soumission conforme reçue;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Germain Picard, appuyé par madame Manon Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de La Rédemption confirme l'**adjudication du contrat à « Démolition des Rivières Inc. »** relativement à la démolition du 3 rue Coop et ce, pour un montant de 131 600.39 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions des plans et devis et de la soumission déposée, et sous réserves des conditions suivantes:

- **QUE** les travaux effectués seront payés selon les prix du bordereau de soumission du plus bas soumissionnaire conforme, et selon les termes et conditions des plans et devis;
- **QUE** le maire ou maire suppléant et le directeur général ou directrice générale adjointe sont autorisés par le conseil à signer les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

4.16 SOUSSION POUR AFFICHES D'INTERPRÉTATION DU SENTIER ET PRÉSENTOIR DE LA FAMILLE VIENS
Résolution #24-10-205

Proposé par madame Nathalie Soucy
Appuyé par monsieur Raynald Bérubé

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption accepte la soumission d'Alyson Design & Multimedia au cout de 995 \$ plus taxes pour des affiches d'interprétation du sentier et 1 affiche pour le présentoir de la famille Viens.

Que le paiement de cette facture est financé en partie par le Programme FRR, axe 3.

4.17 APPUIE AU SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION TÉLUS POUR RÉSEAU CELLULAIRE SUR LE LOT 5 303 935, CADASTRE DU QUÉBEC / RUE SOUCY, LA RÉDEMPTION
Résolution #24-10-206

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas desservie par une couverture cellulaire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme de subventions d'infrastructure permettant d'améliorer la connectivité dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE les outils de télécommunication sans fil font désormais partie intégrante de notre quotidien et qu'ils sont bénéfiques pour l'ensemble de la Municipalité ainsi que les services essentiels et d'urgence;

CONSIDÉRANT que TELUS a été mandaté par le Ministère du Conseil Exécutif pour installer des infrastructures de télécommunications dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal, sur la base du document transmis pour le projet de TELUS le 2 octobre 2024, ont obtenus assez d'information sur le projet de site de télécommunication.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par monsieur Germain Picard et résolu à l'unanimité:

QUE les membres du Conseil municipal sont en faveur dudit projet de TELUS, soit d'ériger une tour de télécommunication de type autoportante d'une hauteur de 76 mètres sur le lot 5 303 935, Cadastre du Québec / rue Soucy à La Rédemption.

5 URBANISME ET VOIRIE

Aucun point

6. VARIA

6.1 CAMPAGNE ANNUELLE D'AUTOMNE DE LA RESSOURCE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES Résolution #24-10-217

Proposé par madame Nathalie Soucy
Appuyé par monsieur Germain Picard

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption fasse un don de 100 \$ à la Ressource d'aide aux personnes handicapées dans le cadre de leur campagne annuelle d'automne qui se tient du 6 octobre au 2 novembre 2024.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

4 citoyens assistent à l'assemblée

8. LEVÉE DE LA SÉANCE Résolution #24-10-218

Il est proposé par monsieur Marcel L'Italien, appuyé de monsieur Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h22.

Simon-Yvan Caron, maire

**Chantal Tremblay, directrice
générale et greffière-trésorière**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire